

CORONAVIRUS Covid-19



REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR

mise à jour : 06/01/2022

1. LES MESURES D'HYGIÈNE

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique ;
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque ;
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade ;
- Aérer régulièrement les pièces fermées (quelques minutes minimum par heure) ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation régulièrement vérifié et conforme à la réglementation ;
- Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle.

2. DISTANCIATION PHYSIQUE ET PORT DU MASQUE

- Systématiser le port du masque à l'intérieur et à l'extérieur ;
- Respecter une distance physique d'au moins 2 mètres avec le masque ;
- Éviter les rencontres collectives (réunions, repas partagés...).

3. AUTRES RECOMMANDATIONS

- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Ils deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.), contacter son médecin traitant, ou le 05 02 02 et prévenir son responsable hiérarchique ;
- Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements n'est pas obligatoire. Cependant, les agents sont invités à mesurer eux-mêmes leur température en cas de sensation de fièvre avant de partir travailler.

